Arrondissement de Pontarlier

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 10 novembre 2023

Nombre de Membres

En exercice:

23

Présent au Conseil:

Ayant pris part au vote: 23

20

L'an deux mille vingt-trois et le dix-novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation 06/11/2023

Date d'affichage 16/11/2023

Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai. Procuration: Caroline Blain à Isabelle Cuenot, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Nathalie Sievert, Aline Louvrier à Marie Destaing, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-11-090

OBJET: Prix de l'Eau et de l'Assainissement.

Monsieur le Maire explique que le SIEPA (Syndicat des Eaux du Plateau d'Amancey), fournisseur en eau d'une partie de la commune, a annoncé une augmentation du prix de l'eau de 18% et alors que nous sommes dans l'attente du prix de l'eau de la part du Syndicat des Eaux de Dommartin, il est proposé de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissment pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024.

Il est donc proposé d'augmenter la redevance Eau de 1.80€/m3 à 2.20€/m³ hors redevance de l'Agence de l'eau avec une part fixe inchangée à 21€.

La redevance Assainissement passera de 2.30€/m à 2.60€/m³ hors redevance de l'Agence de l'eau avec une part fixe inchangée à 11€ pour équilibrer le budget.

Le Maire précise qu'au vu des travaux à réaliser et imposés par les services de l'Etat pour se mettre en conformité, le prix de l'Eau et de l'Assainissement se verra fortement impacté dans un avenir proche.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, 22 voix pour, 1 contre :

- Valident les nouveaux tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour un total facturé passant de 4.10€/m3 à 4.80€/m3 avec 32€ de part fixe, hors redevances de l'agence de l'eau ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

ID: 025-200068401-20231110-2023_11_090-DE

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire, Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

Berger Levfault

ID: 025-200068401-20231110-2023_11_090-DE

